



Conseil économique et social

Distr. générale
18 novembre 2016
Français
Original : arabe

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Egyptian Center for Women's Rights, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Nom de l'institution : Egyptian Center for Women's Rights

Titre du document : Implication de la femme dans le marché du travail.

Présentée par : Nihad Abou El Komsan, présidente du Conseil d'administration du centre.

L'Égypte a enregistré des taux de croissance soutenus ces dernières années, notamment en matière d'éducation des filles. Les taux de diplômées des différents cycles du système éducatif ont connu une hausse importante. En 2013, le taux de diplômées des lycées s'élevait à 55,7 %, celui des diplômées de l'enseignement technique à 43 %, le pourcentage total des diplômées des instituts supérieurs a atteint 55 % et celui des diplômées des universités 54 %. L'écart entre le pourcentage d'étudiantes diplômées d'une formation pratique, de 47,7 %, et celui des étudiantes diplômées de facultés théoriques, de 56,5 %, a diminué. Cela signifie que, si, par le passé, les filles s'orientaient davantage vers les études théoriques, elles commencent désormais à s'intéresser aux formations pratiques.

Le rapport mondial sur l'écart entre les genres de 2014 a indiqué qu'en matière d'éducation, l'Égypte occupe la 109^e place sur 142 pays, ce qui constitue un classement « relativement avancé par rapport aux autres domaines ». Le taux de femmes lettrées était de 66 %, celui des filles inscrites dans le cycle d'enseignement primaire de 96 %, dans le cycle secondaire de 82 % et dans l'enseignement supérieur de 29 %.

Toutefois, ces efforts en matière d'éducation n'ont pas été traduits par des taux positifs en ce qui concerne les taux d'intégration de la femme sur le marché du travail. Le taux de participation de la femme a régressé selon le Rapport mondial sur l'écart entre les genres élaboré par le forum économique mondial en 2014. L'Égypte a été classée 131^e sur 142 pays à l'échelle mondiale dans le domaine de la participation des femmes à l'économie et de l'égalité des chances, et 136^e sur 142 pays dans le domaine de la participation des femmes dans la population active. Elle occupait en 2013 la 125^e place sur 136 pays en matière d'égalité des chances et de contribution des femmes à l'économie, et a donc avancé de six places dans le classement énoncé dans le Rapport de l'année précédente, selon le Rapport mondial sur l'écart entre les genres élaboré par le Forum économique mondial en 2013. Les données figurant dans le Rapport mondial sur l'écart entre les genres de 2014 indiquent que le taux de participation des femmes dans la population active était de 32 % – ce qui signifie que sur 100 travailleurs, seules 32 sont des femmes – et que le taux de chômage chez les femmes a atteint 24,1 % alors que le taux de chômeurs était de 9,3 %.

Position de l'Égypte dans le Rapport mondial sur l'écart entre les genres de 2014 :

<i>Position de l'Égypte dans le Rapport mondial sur l'écart entre les genres</i>	<i>Participation dans la population active</i>	<i>Acquisition de connaissances</i>	<i>Autonomisation politique</i>
Rapport mondial sur l'écart entre les genres 2014 (sur 142 pays)	136	109	134
Rapport mondial sur l'écart entre les genres 2013 (sur 136 pays)	130	108	128
Rapport mondial sur l'écart entre les genres 2012 (sur 135 pays)	130	110	125
Rapport mondial sur l'écart entre les genres 2011 (sur 135 pays)	131	110	126
Rapport mondial sur l'écart entre les genres 2010 (sur 134 pays)	130	110	125

Ce problème reflète plusieurs faits :

Premièrement : l'écart entre les efforts déployés en matière de développement dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la participation de la femme dans la vie économique.

Un grand écart existe entre le nombre de diplômées des écoles supérieures et le nombre de femmes actives. Cela reflète un dysfonctionnement qu'il convient de traiter le plus rapidement possible si l'on tient compte de l'aggravation de la crise du chômage et de l'absence de mécanismes qui permettraient d'apporter une solution au problème, étant donné que l'État a abandonné sa politique d'emploi des jeunes et compte sur le secteur privé qui demeure, à ce jour, incapable de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi; à cet égard, il ne faut pas oublier la crise économique mondiale et ses effets tels que l'inflation et le chômage à l'échelle nationale, régionale ou internationale.

Deuxièmement : l'absence d'une vision stratégique du rôle de la femme malgré l'existence d'une volonté politique.

Les facteurs de développement ont largement progressé dans le monde mais la vision que les dirigeants de l'Égypte ont du rôle de la femme n'a pas changé, car ils appliquent toujours au système de protection sociale et de lutte contre la pauvreté en vigueur entre 1950 et 1970, qui est axé sur la fourniture de denrées alimentaires aux familles et qui compte sur la femme, ce qui fait d'elle une bénéficiaire passive du développement, car elle est toujours considérée comme celle qui doit prendre soin du foyer et dont les besoins ne sont satisfaits que par l'intermédiaire de sa famille. Les approches n'ont pas évolué au point d'atteindre l'égalité ou l'autonomisation en tant que concept global qui implique que les femmes disposent d'un pouvoir décisionnel et de la liberté de choisir entre plusieurs options. Cela explique également la grande différence entre la décision de participation de la femme dans le marché de travail et sa liberté de disposer de ses revenus, son indépendance financière ou sa capacité à sortir des cercles de discrimination et de violence.

Troisièmement : effet de l'adoption de législations qui considèrent la femme comme un partenaire secondaire dans la famille.

De nombreuses législations considèrent la femme comme un citoyen non indépendant faisant partie d'une famille et incapable de prendre des décisions. La liberté de circulation et notamment de voyager de la femme dépendaient, il n'y a pas si longtemps, du consentement de l'époux; elle ne pouvait obtenir un passeport sans l'accord du père ou de l'époux, jusqu'au jour où la Cour constitutionnelle suprême a rendu un arrêt annulant le décret du Ministre de l'intérieur qui impose ces conditions. Cette perception a obtenu un large écho dans les lois relatives au statut personnel, notamment en matière de tutelle juridique et financière, qui limite le rôle de la femme et de ses enfants à celui de domestique uniquement et incombe toute autre responsabilité relative à la prise de décisions au père. En l'absence du père, le grand-père assumait ces responsabilités, puis l'oncle, en l'absence de ce dernier, et la mère arrive seulement après, sous le contrôle strict du parquet, la considérant comme étant irrationnelle dans la gestion des biens de ses enfants mineurs et incapable de prendre des décisions dans la vie de tous les jours, qu'elles soient financières ou relatives aux études ou aux voyages.

Cette perception du rôle de la mère a eu une incidence sur tous les aspects de leur vie quotidienne, notamment en matière de prise de décisions relatives aux banques, aux écoles ou aux services gouvernementaux; ces aspects traduisent une série de décisions, entrées dans les mœurs, qui ne considèrent pas la femme comme un citoyen rationnel pouvant prendre des décisions, et qui affectent les priorités qui offrent des emplois aux hommes et non pas aux femmes.

Quatrièmement : orientation des femmes vers le marché du travail informel avec la montée des pressions économiques.

Avec la croissance des besoins économiques de la famille, et devant l'incapacité de l'homme à subvenir seul à ces besoins, la nécessité du travail rémunéré de la femme en dehors de son foyer a augmenté aussi sans que les lois ou les facteurs de transition vers un développement réel ou vers l'autonomisation n'aient été adaptés. Cela fait de la femme un élément du foyer qui continue à assumer toute la responsabilité familiale, mais qui doit en plus s'acquitter de responsabilités professionnelles. Le travail de la femme a été exploité à l'intérieur et à l'extérieur de son foyer pour améliorer la situation économique de la famille, mais les revenus de ce travail sont inférieurs à ceux de l'homme, et ce, même si la femme travaille souvent bien plus que lui.

Cinquièmement : effet de l'apparition du courant de l'islam politique sur la société

Nous ne pouvons pas ignorer l'effet des mutations politiques et de l'apparition du courant de l'islam politique et sa vision du travail de la femme, qui est fondée sur des interprétations extrêmement conservatrices de la Charia et qui la réduit à un rôle biologique, pour faire face aux associations féminines actives, qui œuvrent en faveur de l'évolution des facteurs de développement qui permettent d'autonomiser les femmes.

C'est pour cette raison que le débat n'a pas, pendant plus d'un siècle, dépassé trois points de vue : le premier, adopté par les associations féminines, est fondé sur le droit absolu de la femme au travail; le deuxième, adopté par l'État, représente un droit limité compte tenu des responsabilités familiales qui incombent à la femme,

qui est par conséquent assignée à un nombre limité de professions; le troisième, adopté par les groupes d'islam politique et des groupes conservateurs qui nient totalement le droit de la femme au travail, a un impact sur différents secteurs dans lesquels la femme n'a pas le droit de travailler.

Valeur ajoutée au travail de la femme :

1) Selon la Banque mondiale, de nombreuses preuves indiquent que lorsque la femme arrivera à renforcer sa pleine capacité sur le marché de travail, la société en bénéficiera grandement du point de vue macroéconomique.

2) L'augmentation du taux de participation de la femme dans la population active a contribué à une meilleure qualification de la main-d'œuvre, compte tenu du niveau d'instruction des femmes qui est plus élevé que celui des hommes.

3) L'augmentation des chances de la femme à obtenir et à garder la maîtrise des ressources favorise le progrès économique des économies en développement par l'augmentation du taux d'accès des filles à l'éducation, car la femme est bien plus susceptible d'investir une grande partie des revenus de sa famille dans l'éducation de ses enfants.

4) L'organisation internationale du travail indique que le travail rémunéré et non rémunéré de la femme peut être le facteur le plus important d'élimination de la pauvreté, car une plus grande participation des femmes dans la population active et l'augmentation de ses revenus implique que les dépenses relatives à l'accès des enfants à l'éducation augmenteraient également, ce qui ouvrirait un cercle vertueux, puisque les femmes instruites deviendraient un modèle pour les autres.

5) L'absence relative des chances offertes aux femmes dans les pays en développement freine le progrès économique, alors que le progrès économique contribue à l'amélioration de la condition de la femme car il diminue la privation.

6) Le recrutement des femmes au même titre que les hommes devrait permettre aux entreprises de mieux bénéficier des talents et des capacités disponibles, ce qui aurait un effet sur la croissance potentielle vu l'existence de preuves, même si celles-ci ne sont pas formelles, de l'effet positif de la présence de femmes dans les conseils d'administration et dans les postes de direction sur les résultats des sociétés.

7) Les sociétés qui emploient des femmes dans des postes de direction sont plus habilitées à servir les marchés de consommation dominés par les femmes, vu qu'une plus grande diversité dans la composition des conseils d'administration peut améliorer la gouvernance des entreprises en mettant en lumière une plus large diversité d'opinions.

8) L'augmentation du nombre de femmes nommées dans les postes de prise de décisions mène à la réduction du taux de transactions commerciales qui comportent des risques élevés et que les hommes n'hésitent pas à prendre. Ces données s'inscrivent dans le cadre de l'analyse des risques auxquels les sociétés ont été confrontées lors de la crise économique mondiale en 2008.

9) le travail de la femme contribue à la stabilité de la famille en dressant des obstacles qui servent à prévenir tout choc dû à la disparité dans les revenus de l'époux.